

Le fait nucléaire
en Polynésie :

**vers une paix
des mémoires ?**



DSCEN
Délégation polynésienne pour
le Suivi des Conséquences
des Essais Nucléaires

Politiquement sensible, intellectuellement complexe, chargé d'émotions, porteur d'enjeux importants pour le présent comme pour l'avenir, c'est en ce sens, à l'image de toute question socialement vive, qu'est aujourd'hui appréhendé le fait nucléaire en Polynésie française.

Dans un contexte où la société locale est toujours profondément marquée par la période du Centre d'expérimentation du Pacifique (C.E.P.), l'édition 2023 du magazine *Dixit* publie un dossier intitulé : « Le fait nucléaire en Polynésie : vers une paix des mémoires ? ».

Véritable point à date concernant le suivi des conséquences des essais nucléaires, ce dossier revient sur les dernières actions menées par le Pays, les recherches et avancées en cours, les orientations à venir ainsi que les interrogations qui ponctuent un processus continu de recherche de vérité.

La table ronde Reko Tika, l'ouverture des archives, les controverses scientifiques, le projet Pū Mahara, centre de mémoires ainsi que la démarche « Enseigner le fait nucléaire », y sont notamment abordés en tant que jalons d'un cheminement vers un avenir apaisé.

C'est donc dans une optique d'information et de rétrospective que cet extrait du *Dixit* fait l'objet d'une diffusion exclusive.



LE FAIT NUCLÉAIRE EN POLYNÉSIE :

vers une paix des mémoires ?



© Dominique Morvan

Le fait nucléaire s'inscrit ces dernières années au cœur de débats scientifiques et d'actions politiques.

Table ronde, publication d'ouvrages, projet de centre de mémoire, programme d'enseignement, inscription potentielle dans la Constitution : le sujet ponctue l'actualité, laissant transparaître la nécessité d'acter un devoir de transmission et de mémoire.

« Reko Tika » : « Parole droite », en langue paumotu

C'est sur ces mots que s'achevait notre dossier de 2018 : « Nucléaire, démêler le vrai du faux ». Une ambition formulée il y a 5 ans par Yolande Vernaudeau, déléguée au suivi des conséquences des essais nucléaires, et qui résume l'espoir des Polynésiens de voir la lumière faite sur les impacts sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux de la période dite « du CEP » (Centre d'expérimentation du Pacifique).

En 2021, la formule s'est muée en devise « Reko Tika - Vérité et Justice » et fut l'appellation retenue pour incarner la table ronde qui s'est tenue à Paris, avec l'objectif de porter les doléances locales en ce qui concerne la réparation et la mémoire du fait nucléaire en Polynésie.

La délégation polynésienne Reko Tika, conduite par Joël Allain, animée par la DSCEN (Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires), composée de personnalités politiques, et du CESEC, des maires de Arue, Rikitea et Hao, de représentants syndicalistes et associatifs, a dressé une liste d'une vingtaine de doléances concernant l'histoire et la mémoire des essais, leurs effets sur la santé, leurs effets sur les territoires ainsi que leur reconnaissance institutionnelle. C'est à cette occasion que fut pour la première fois formulée la demande -

réitérée en novembre 2022 par le président du Pays Édouard Fritch - **d'inscrire le fait nucléaire dans la Constitution.**

Le mot « pardon », très attendu, ne sera pas prononcé.

Lors de sa visite en Polynésie française au mois de juillet 2021, quelques semaines après la table ronde de Paris, le président de la République française Emmanuel Macron indiquera néanmoins « assumer » la « dette » de l'État à l'égard de la Polynésie au regard des essais nucléaires.



Tableau *Moruru roa*
d'Évrard CHAUSSOY (2018)
extrait du document pédagogique « Le fait nucléaire à travers l'histoire des arts ».

L'ouverture des archives, une demande de longue date

À travers son discours de juillet 2021, Emmanuel Macron fera également une annonce : celle de l'ouverture des archives concernant le fait nucléaire en Polynésie française. Réclamée localement de longue date, l'ouverture des archives est le fruit d'un processus entamé en 2009 par une demande de la délégation polynésienne aux états généraux de l'outre-mer : « ouvrir les archives et faire toute la lumière sur cette page de notre histoire commune ».

Une commission dédiée, pilotée par le ministère des Armées et associant deux représentantes de la Polynésie française, a ainsi été constituée en 2021 pour analyser les 113 380 documents concernés. Elle est notamment en charge d'opérer une distinction entre les archives communicables, et celles non communicables car contenant des informations dites « proliférantes » (susceptibles de permettre de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires). Sur près de 82 000 documents ayant actuellement été analysés, seuls 40 d'entre eux ont ainsi été décrétés incommunicables.

Des controverses toujours vives

La consultation des archives communicables offrira aux historiens et scientifiques l'opportunité de mener des études approfondies concernant l'histoire et les conséquences des 193 essais nucléaires menés entre 1966 et 1996 par le CEP. Aujourd'hui encore, le fait nucléaire soulève des controverses sur les plans historique et scientifique ; controverses récemment alimentées par la publication rapprochée de trois ouvrages : *Des bombes en Polynésie : Les essais nucléaires français dans le Pacifique*, qui se présente comme une synthèse retraçant l'histoire de la bombe nucléaire française ; *Toxique*, qui propose une réévaluation des degrés d'exposition des populations aux rayonnements ionisants et *Les Essais nucléaires en Polynésie française : Pourquoi, comment et avec quelles conséquences ?*, ouvrage institutionnel, édité par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Le contenu de ces livres et leur accueil médiatique traduisent la complexité du processus de recherche de vérité en matière de répercussions des essais nucléaires. À l'heure où le fait nucléaire reste un sujet sensible, voire douloureux, au sein de la société polynésienne, les travaux de recherche qui se nourriront des archives communicables devraient permettre une meilleure compréhension, et donc une meilleure mise en perspective mémorielle de la période historique des essais nucléaires.

Le projet du centre de mémoire Pū Mahara

Sur un sujet de société aussi vif que le fait nucléaire, le devoir de mémoire s'apparente à un devoir de lutte contre l'oubli. En 2009, suite aux états généraux de l'outre-mer, l'État avait ainsi été invité à contribuer à la création d'un lieu dédié à ce devoir de mémoire à l'égard des jeunes comme des générations à venir.

Mais c'est la signature de l'accord de l'Élysée en 2017 par le président de la République François Hollande et le président de la Polynésie française Édouard Fritch qui a permis de relancer le projet du centre de mémoire : le comité de pilotage État-Pays-associations et les groupes de travail scientifique et bâtimentaire aboutissent alors en juillet 2018 à un consensus sur des orientations préprogrammatiques. Le projet s'incarne à travers un nom : Pū Mahara, et un lieu : le site du COMAR (soit 3 276 m² comprenant l'hôtel de la marine).

Depuis 2019, le Pays assure seul la maîtrise d'ouvrage. Actuellement en phase programmatique, une équipe dédiée - dirigée par Yolande Vernaudon - se concentre sur l'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif (PSCÉ), document opérationnel et stratégique qui permettra l'établissement d'un cahier des charges et l'ouverture d'un concours d'architecture.

L'équipe Pū Mahara s'emploie à décliner les orientations décidées en juillet 2018, de manière consensuelle, par le comité de pilotage précité : s'adresser aux Polynésiens tout d'abord, aux jeunes notamment, en laissant une place prépondérante à l'oralité tout en s'appuyant sur des supports numériques innovants. Le centre de mémoire s'emploiera à constituer un regroupement de l'ensemble des connaissances ou ressources sur le thème des expérimentations nucléaires en Polynésie française, et à expliquer avec neutralité le contexte historique et stratégique de la période des essais.

EN TAHITIEN, PŪ MAHARA PEUT ÊTRE TRADUIT PAR CENTRE DE MÉMOIRE (PŪ : centre, et MAHARA : mémoire)

Le dictionnaire paumotu-anglais de Stimson propose quant à lui plusieurs traductions pour la locution Mahara : *to record* (marquer, noter), *to foresee* (présager), *to meditate* (méditer), *to bear in mind* (garder à l'esprit), *to wheel* (se retourner, faire volte-face), *to ponder* (réfléchir, considérer).

Afin d'intégrer ces nuances linguistiques variées, le nom du centre doit donc être décliné et orthographié en re'o paumotu (sans signe sur Mahara). Les essais nucléaires en Polynésie ayant été réalisés dans les Tuamotu, opter pour un nom en re'o paumotu confère également une portée symbolique au centre de mémoire.

Enseigner le fait nucléaire

Pū Mahara s'enrichit et se nourrit notamment de la démarche « Enseigner le fait nucléaire », engagée en 2018 sous l'impulsion du ministère de l'Éducation.

Constitué d'une équipe pluridisciplinaire d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'enseignants, le groupe de travail « Enseigner le fait nucléaire » se mobilise pour intégrer le fait nucléaire dans la contextualisation des programmes scolaires à la Polynésie française, en élargissant le champ des disciplines concernées afin de prendre en charge la question du nucléaire dans toutes ses dimensions (historique, sociale, économique, sanitaire, environnementale, artistique...). Dans cette optique, la méthode de travail choisie est celle de l'enseignement des « questions socialement vives » : une question socialement vive est ainsi définie comme une question parfois chargée d'émotions, souvent politiquement sensible, intellectuellement complexe et dont les enjeux sont importants pour le présent et l'avenir commun.

L'enjeu de la démarche est d'établir un cadre scientifique qui se veut rigoureux, sans prise de position, avec une approche critique et comparative des sources pour distinguer les faits et leurs interprétations dans le but de la formation d'un élève citoyen. Cette démarche traduit l'importance d'une transmission objective et apaisée autour du fait nucléaire en Polynésie, pour mettre en lumière notre histoire collective, au lieu d'en tourner la page.



Entretien avec Yolande Vernaudon, Déléguée au suivi des conséquences des essais nucléaires et cheffe du projet Pū Mahara

■ Les publications d'ouvrages (et les polémiques) se succèdent depuis l'ouverture des archives : les nouveaux éléments issus des archives déclassifiées seraient-ils sujets à controverse ?

Les polémiques sur le fait nucléaire ne sont pas près de s'éteindre car il s'agit d'une question sensible, douloureuse même, et en même temps multiple, dont les tenants et les aboutissants scientifiques ne sont pas toujours élucidés, voire ne le seront parfois jamais sur certains points car d'une très grande complexité. Ceci vaut tant pour les dimensions historique et de sciences sociales que pour les aspects sanitaire et environnemental.

La controverse scientifique est quelque chose de normal. Mais elle est toujours mal acceptée quand le sujet taraude les cœurs et les esprits.

Prenons un exemple : le choix de la Polynésie française, quand a-t-il été fait ? En 1958 ou bien en 1962 ? Les historiens sont partagés. Chacun avance ses arguments. Pour un Français d'Hexagone, cela ne fait pas grande différence. Mais pour nous, cela change radicalement les interprétations possibles d'autres événements qui ont marqué la vie de notre collectivité. En particulier parce que l'arrestation inique du Metua, Pouvana'a a Oopa, survient en 1959...

Autre carburant des polémiques, la mauvaise compréhension des enjeux, singulièrement en ce qui concerne les archives. Ces fameuses archives sont trop souvent imaginées comme étant des choses magiques qui contiennent la vérité et que celle-ci va s'offrir sans le moindre effort à chacun. Mais ce n'est pas ça du tout.

Il s'agit de cartons de correspondances, rapports, dossiers produits au fil de l'activité des différents services. Il y a des centaines de milliers de documents datant de 30 et 60 ans.

La plupart des gens qui les ont produits ne sont plus là pour éventuellement orienter la recherche et indiquer où nous obtiendrions telle information ou telle autre. Pour établir quand l'État choisit le Pacifique pour poursuivre ses expérimentations - pour reprendre mon exemple -, il faut consulter beaucoup de feuillets, avoir le flair de chercher dans les bons cartons, puis ne pas faire fausse route en interprétant de travers ce que l'on a sous les yeux.

Non, la vérité ne se trouve pas toute prête sur un plateau que l'on montre ou que l'on cache. Il est plus juste de parler de recherche de vérité d'ailleurs, parce qu'au fur et à mesure que l'on avance, la compréhension se construit, mais en même temps de nouvelles questions émergent. Au moins, l'on peut dire maintenant qu'il y a matière à faire avec les centaines de cartons triés et ouverts au service historique de la Défense, le processus d'ouverture se poursuivant également dans d'autres services d'archives, sans compter les 120 000 photographies et plus de 100 films déclassifiés, numérisés et consultables en ligne.

■ Les échanges et débats actuels autour du fait nucléaire portent presque exclusivement sur les conséquences sanitaires des essais : existe-t-il d'autres conséquences que nous n'appréhendons pas encore, et qui gagneraient à être étudiées ?

Bien sûr que les impacts du fait nucléaire ne se limitent pas aux conséquences sanitaires de l'exposition aux rayonnements ionisants ! Ce rétrécissement de la question dans les médias est vraiment une curiosité pour moi.

Regardez par exemple la délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires, dont le nom est explicite. Elle est créée fin 2007 avec pour mission de préparer et animer la politique du Pays « dans le domaine technique, scientifique, médical, environnemental et sociologique afin d'assurer le suivi des conséquences des essais nucléaires ». Même si l'imaginaire de notre société considère pour une grande part que les répercussions premières des essais sont les maladies potentiellement radio-induites, jusqu'à l'accusation de crime contre l'humanité, en revanche la réalité factuelle se traduit principalement par un impact sociétal, identitaire et psychologique. Il est possible que ce soit un traumatisme inscrit dans notre inconscient collectif.

Pour les Polynésiens, le CEP, c'est un choc frontal, sans préavis. Puis c'est la sidération renforcée par l'omerta.

Dès le départ, une ambiguïté est posée : *eh oui, il est vrai que la Polynésie a bien voulu être le siège de cette grande organisation*, affirme de Gaulle à Papeete en 1966. Or, bien entendu, nous n'avions pas eu le choix. D'une société tranquille aux rythmes nonchalants, il faut basculer dans la frénésie du développement.

Un sentiment de honte va s'insinuer dans le quotidien des gens : honte de leur langue, honte de vivre dans des *fare* en végétal, honte de se contenter de subvenir à leurs besoins au jour le jour... Le poète Henri Hiro sera bien seul alors pour manifester et chanter : *'E poro ana vau i Tahiti e'*. À l'époque, presque tout le monde va se moquer de lui. Les Polynésiens sont poussés à s'engager pour participer aux travaux titanesques de préparation des sites. Des centaines de gens débarquent des îles, accompagnés ou suivis de leur famille. Mais rien n'est organisé pour eux. Ils s'installent comme ils le peuvent.

La France de la DATAR², qui excellait dans les questions d'aménagement du territoire et de géographie prospective, n'est pas de mise à Tahiti. Tous les aménagements sont conçus pour les besoins du CEP. Le port de Papeete est transformé en quelques mois. Remblais, digue et autre bétonnage eutrophisent définitivement le lagon et figent toutes les logiques futures d'équipements et de réseaux.

Le développement qui accompagne cette organisation du centre est éclatant, ajoute de Gaulle dans le même discours à Papeete en 1966. Éclatant, sans aucun doute, mais approprié au développement économique et social de la population civile, c'est beaucoup moins certain.

Nous en portons encore les stigmates profonds de nos jours. Et le comble, c'est que l'on nous en fait reproche. On peut entendre régulièrement et même lire dans certains rapports l'accusation selon laquelle ce sont les Polynésiens qui n'ont pas su profiter de la manne du CEP. Or, à cette époque, ce sont uniquement les représentants de l'État qui avaient alors toutes les cartes en main.

Le Pays vient de passer commande à la Maison des sciences de l'homme du Pacifique (MSH-P) d'un programme de recherche sociologique permettant une approche transversale des transformations sociales et sociétales les plus significatives, à l'œuvre sur le territoire dans le sillage du CEP, articulé en trois entrées analytiques :

- le phénomène d'urbanisation lié aux grandes « migrations CEP » et l'émergence d'un nouveau prolétariat urbain, le plus souvent issu des îles ;
- la parenté polynésienne et ses recompositions contemporaines, à l'intersection entre ces dynamiques sociales et politiques de fond ;
- les nouvelles pratiques de subsistance, au sein de ces nouvelles classes populaires urbaines, qui organisent leur survie dans un contexte de pénurie d'emploi structurelle et de faiblesse systémique du pouvoir d'achat, au sein de ces strates sociales.

■ Pourquoi la création du centre de mémoire vous semble-t-elle être une priorité concernant le traitement du fait nucléaire en Polynésie ?

Je ne parlerais pas de priorité concernant Pū Mahara, mais de nécessité fondamentale. *On ne changera pas le passé, mais nous avons besoin et le droit de savoir ce qu'il s'est passé, c'est aussi simple que cela*, m'avait résumé spontanément une jeune femme de 26 ans. *À l'heure de la compétition victimaire et de la reconstruction de récits fantasmés, on verra que la liberté d'esprit et le travail historique sont des contre-feux nécessaires aux incendies de mémoires enflammées, surtout dans la jeunesse*, écrit Benjamin Stora (*France-Algérie, les passions douloureuses, 2021*).

Voyons d'abord quelle est l'ambition de ce projet voulu de longue date par les Polynésiens.

La commission d'enquête sur « les Polynésiens et les essais nucléaires » de l'Assemblée de la Polynésie française (AFP) recommande, dans son rapport publié en 2006, la mise en place d'un « centre d'archives et de la mémoire des essais ».

Dès sa création fin 2007, la DSCEN reçoit parmi ses missions de « coordonner la mise en place d'un centre de la mémoire de la période des essais nucléaires ». En 2009, la délégation polynésienne aux états généraux de l'outre-mer déclare : « Notre première attente est un devoir de mémoire : ouvrir les archives et faire toute la lumière sur cette page de notre histoire commune ». L'État est ainsi invité à contribuer à la création d'un lieu de mémoire qui retracerait les faits historiques en s'enrichissant progressivement de témoignages et des archives déclassées. « D'une part, il permettrait aux Polynésiens de s'informer sur ce passé, de le comprendre et de se l'approprier ; et d'autre part, il leur donnerait l'occasion de s'acquitter de leur devoir de mémoire à l'égard des jeunes comme des générations à venir ».

En synthèse, il s'agit d'apporter tout l'éclairage possible sur le fait nucléaire et les expérimentations atomiques à Moruroa et Fangataufa et leurs conséquences, de dépasser les facteurs d'incommunicabilité au sein de la société polynésienne et entre celle-ci et la France et ainsi contribuer à nous redonner confiance en notre capacité commune de rebond et d'avenir.

Les enseignants et leurs élèves seront les publics prioritaires de ce centre dont la vocation première est de TRANSMETTRE.

Pū Mahara sera un creuset de présentation de l'information, non exclusif d'autres lieux mémoriels, je tiens à le préciser ici.

■ Comment expliquer que le fait nucléaire représente aujourd'hui encore une question socialement vive ? Pourquoi le débat actuel semble-t-il si clivé ?

En effet, médiatiquement, le climat sur le sujet s'avère divisé à l'extrême. Aujourd'hui, dans une prise de parole publique, la nuance n'est pas permise. On est acculé à prendre position de manière binaire, au péril de se faire traiter de négationniste, de collabo, de traître. En privé, il reste pourtant possible d'échanger et je constate qu'au contraire les gens sont assoiffés d'informations véritables, factuelles, documentées, objectives.

L'omerta a pesé sur nous pendant plus de 50 ans. Lorsque l'APF met en place sa commission d'enquête en 2005, cette chape de plomb est encore bien présente : le haut-commissaire dépose alors un recours en annulation au tribunal administratif (qui jugera la commission valable, bien entendu), les interlocuteurs de l'État ne répondent pas aux courriers de la présidente de la commission d'enquête, etc.

Le poison de la défiance s'est installé au plus profond de nos pensées et il faudra du temps et bien des gages de sincérité de la part de l'État pour qu'il se dissipe progressivement. Disons un mot de cet « État ». Il ne s'agit pas d'un bloc monolithique comme on semble souvent se le représenter. Son action dépend de la manière de servir de tel ou tel de ses représentants. Parfois l'interlocuteur et le contexte offrent une opportunité d'avancer, parfois c'est l'inverse.

■ Qu'impliquerait l'inscription, réclamée fin novembre 2022 par Édouard Fritch, du fait nucléaire et de ses conséquences dans la Constitution ?

La demande d'inscription de la reconnaissance du fait nucléaire dans la Constitution est l'une des doléances de la délégation polynésienne Reko Tika portées à la table ronde de haut niveau des 1^{er} et 2 juillet 2021 à Paris. L'objectif de cette requête est d'obtenir la reconnaissance de la nation, de manière globale et sans limite dans le temps.

Le président Fritch y songeait déjà dans le cadre de la préparation de l'accord de l'Élysée (dont la pierre angulaire est la reconnaissance du fait nucléaire), mais il y a eu à l'époque une fin de non-recevoir du côté de l'État, qui a cependant accepté une mention dans la loi organique. On se souvient des débats d'alors qui ont abouti à l'article 6-1, lequel débute par ces mots : *la République reconnaît la mise à contribution de la Polynésie française pour la construction de la capacité de dissuasion nucléaire et la défense de la Nation.*

Le Conseil constitutionnel a par la suite jugé que cette reconnaissance dans la loi organique avait une portée déclarative et non pas réglementaire. De ce fait, il peut être supprimé à tout moment. Or, la dette nucléaire se voit régulièrement remise en cause par les lois de finances. La question du traitement des terres polluées de Hao n'est pas encore réglée. L'indemnisation des victimes ne fait pas consensus. Le remboursement de la CPS est toujours en question. Moruroa nécessitera une surveillance indéfiniment, etc. Bref, l'idée est de disposer d'un verrou de sécurité qui ne pourrait pas être remis en question à chaque débat parlementaire ou changement politique. Il s'agit effectivement d'inscrire durablement et au plus haut niveau ce fait qui conditionne la vie des Polynésiens pour encore longtemps.

■ Point subsidiaire et conclusion : pour rendre possible l'avenir

Naguère, il nous fallait « arrêter de psychoter », « être fiers du CEP », ressentir ceci et penser cela. Nous avons imaginé que la table ronde Reko Tika avait permis de dépasser cette approche infantilisante et nous commençons même à nous en réjouir. Mais, récemment, nous avons entendu de nouveau l'expression « tourner la page », prononcée par des représentants de l'État.

« Pour dialoguer, il faut être deux », encore une autre formule employée. Certes, mais cela ne suffit pas d'être présent physiquement, il est nécessaire de savoir écouter et de savoir entendre. Je constate que nous avançons chaque fois que nous respectons le point de vue de l'autre, sa responsabilité, son intelligence, et que nous attribuons une égale valeur, une égale dignité, aux émotions et aux ressentis, forcément pluriels, des uns et des autres.

Alors, poursuivons avec persévérance sur ce chemin de la nuance et du respect, comme une respiration ininterrompue, pour construire ensemble une mémoire collective multiple, et non pas tronquée, la transmettre aux générations qui nous suivent et ainsi rendre possible un avenir ensemble, apaisé.



¹Mon chant d'amour pour Tahiti

²**DATAR** : La **Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire** et à l'attractivité régionale (DATAR) était une administration française chargée, de 1963 à 2014, de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire.

Missions de la DSCEN et services aux publics

La délégation est chargée d'une compétence générale d'observation, de planification, de coordination, d'évaluation, de programmation et de proposition réglementaire en matière de suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française.

Elle prépare et anime la politique de la Polynésie française dans les domaines technique, scientifique, médical, environnemental et sociologique afin d'assurer le suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française. Ainsi, la délégation a pour mission :

- de piloter la mise en place de *Pū Mahara*, le centre de mémoires et d'histoire des expérimentations nucléaires françaises dans le Pacifique ;
- de coordonner l'action des services administratifs et des établissements publics en ce qu'ils interviennent dans le suivi des conséquences des essais nucléaires ;
- de faire toute proposition et recommandation en matière environnementale, sanitaire, sociale, économique, foncière, immobilière culturelle et historique, dans son domaine de compétence ;
- d'être l'interlocuteur des représentants de l'État pour le suivi de ce dossier.

La délégation dispose d'un fonds documentaire accessible à tous. Il comporte de la documentation scientifique sur le fait nucléaire, des enregistrements d'émission et de témoignages, des ouvrages sur l'histoire de la Polynésie française, ou bien encore des oeuvres de fiction dont les essais nucléaires sont le coeur de l'intrigue.

Elle peut vous aider dans vos recherches bibliographiques et dans vos travaux scientifiques.

La délégation vous propose une sélection de sites sur lesquels vous pourrez télécharger librement un ensemble de documents relatifs au fait nucléaire :

Moruroa : mémorial des essais nucléaires.

Ce site dispose d'une rubrique « Archives » extrêmement riche qui propose des liens vers des documents, vidéos ainsi qu'une webographie aux sources variées. Il n'est plus alimenté depuis 2011.

Site web :

<http://moruroa.assemblee.pf/>



Mémoire des hommes : portail culturel du ministère des armées français.

Ce site propose des archives numérisées. Une rubrique est dédiée aux essais nucléaires en Polynésie française et permet d'avoir accès à l'ensemble des documents déclassifiés.

Site web :

(via une URL raccourcie)

<https://cutt.ly/s3z5JNH>



Par ailleurs, la délégation partage de l'information sur les réseaux sociaux suivants :

 facebook

<https://www.facebook.com/dscenpf/>



 LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/dscen/>





DSCEN
Délégation polynésienne pour
le Suivi des Conséquences
des Essais Nucléaires

Délégation polynésienne pour le Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires | DSCEN

secretariat.dscen@administration.gov.pf

 **+689 40 50 00 25**

Rez de chaussée Immeuble Etude Lejeune, 82 avenue Général de Gaulle
Papeete | Tahiti | Polynésie française

Réalisé par les Éditions Créaprint
 40 41 91 28
BP 21 768 Papeete
directioncreaprint@gmail.com
www.creaprint.pf
 MagazineDixit

Rédaction
• pages 3 à 10 : Dominique Morvan
• pages 2 et 11 : DSCEN
Conception graphique Créaprint
Impression STP Multipress
Mars 2023, 2 000 exemplaires